

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRE de NÉZEL (78400)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

### SEANCE DU 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Serge FALIU, Hélène MAHAUT, Philippe OLLIVON, Gérard WELKER, Dominique TURPIN, Mylène SKALSKI, Geoffroy BOURBE, Isabelle BUKI

Pouvoirs : Thierry LABARTHE à Hélène MAHAUT, Fanny MAISONS à Geoffroy BOURBE, Angélique MENAGE à Dominique TURPIN, Micheline VOINIER à Isabelle BUKI.

Absent excusé : Stéphane TALIER

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

### INFORMATIONS

C'est avec une tristesse infinie que monsieur le Maire évoque la mémoire de Maud Deguffroy, conseillère municipale de Nézel, disparue le lundi 09 avril 2018 à l'âge de 68 ans. Le conseil municipal tout entier partage la peine de cette douloureuse épreuve avec tous ceux qui l'ont côtoyé.

Investie comme ses parents avant elle, Elle aimait plus que tout son village, les Nézellois, et c'est tout naturellement que la mairie est devenue sa deuxième maison. Le soleil qu'elle avait fait rentrer à l'accueil de la mairie lorsqu'elle y travaillait en tant qu'agent municipal avant de devenir conseillère en 2014, est un héritage inestimable qu'elle nous laisse. Nous veillerons quotidiennement, chaleureusement à préserver cette atmosphère conviviale et familiale qu'elle avait insufflée et qui la caractérisait tant.

En tant qu'élue, sa rigueur dans les dossiers d'urbanisme dont elle avait délégation, ne l'empêchait pas d'être impliquée dans la totalité des affaires communales : des besoins de nos écoliers jusqu'à son attention sans faille à nos toujours jeunes.

Elle a consacré plus de 20 années de sa vie et ses dernières forces à son village et à ses habitants avec exemplarité. Tous d'un même cœur nous honorons son dévouement, sa gentillesse, son humour, sa simplicité et son cœur immense.

Maud, malgré son malheur aimait la vie, elle participait toujours aux fêtes du village, fête des voisins, au théâtre où elle savait nous faire rire, c'était une femme exceptionnelle qui entourait tous les Nézelais de sa bienveillante affection.

A Francis, à Adèle et Jean nous adressons nos condoléances affectueuses dont ils connaissent déjà l'émotion et la sincérité.

Maud faisait partie intégrante de notre histoire et nous garderons pour toujours dans nos cœurs, cette empathie qui était le moteur de sa vie.

Nous avons eu la tristesse de perdre également le même jour notre ami Manuel Dos Santos, décédé au Portugal à l'âge de 70 ans et enterré auprès des siens dans son pays natal.

Manuel s'investissait également pour notre village, au sein de notre association locale « Nézel Music » dont il était un fidèle bénévole depuis de nombreuses années.

Une plaque a été installée en sa mémoire sur le mur d'entrée du cimetière selon la volonté de la famille et l'accord du conseil municipal.

L'ensemble des élus ainsi que tous ses collègues musiciens adressent à Maria son épouse et à toute sa famille leurs sincères condoléances.

## ORDRE DU JOUR

- Vote du compte de gestion 2017
- Vote du compte administratif 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote du budget primitif 2018
- Vote des taxes locales

### 1/ Vote du Compte de Gestion 2017 DLB 2018/13

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Maule et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 13/04/2017 approuvant le budget primitif 2017,
- Vu la délibération du 22/06/2017 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 05/10/2017 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 05/10/2017 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 14/10/2017 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu la délibération du 21/12/2017 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu les restes à réaliser,

**Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule,**

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.**

## 2/ Vote du Compte Administratif 2017 DLB 2018/14

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 faisant l'objet du Compte Administratif 2017.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur TURPIN, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif. Monsieur BOURBÉ, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, siégeant sous la présidence de Monsieur BOURBÉ

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 13/04/2017 approuvant le budget primitif 2017,
- Vu la délibération du 22/06/2017 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 05/10/2017 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 05/10/2017 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 14/10/2017 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu la délibération du 21/12/2017 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu les restes à réaliser,
- Vu la délibération du 12 avril 2018 prenant acte du compte de gestion,

**Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2017	1 315 253.31	379 373	56 794
DEPENSES exercice 2017	1 198 530.73	412 773.41	83 192.12
Resultat	116 722.58	- 33 400.41	-26398,12
EXCEDENT cumulé précédent BP 7	226 637.04	- 17016.54	
RESULTAT EXERCICE	343 359.62	- 50 416,95	

**Soit un résultat global de clôture de 292 942,67 euros**

## 3/ Affectation des résultats 2017 DLB 2018/15

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2017,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2017 qui se traduisent par un excédent de fonctionnement de 343 359,62 € et un déficit d'investissement de 50 416,95 € soient pris en compte dans le budget primitif 2018 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent (1)	343 359,62 €
Section d'investissement – Déficit (2)	50 416,95 €
Résultat global de clôture	292 942,67 €
Restes à réaliser dépense	83 192,12 e
Restes à réaliser recettes	56 794 €
Résultat des restes à réaliser (besoin de financement)	-26 398,12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2018 (article 002) d'un excédent de fonctionnement 266 544,55 €**

**DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2018, d'un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 76 815,07 €.**

**DECIDE l'affectation en dépenses d'investissement du Budget primitif 2018, (article 001) du déficit d'investissement de 50 416,95 €.**

**4/ Vote du Budget Primitif 2018  
DLB 2018/16**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2018,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :**

**En section de fonctionnement :**

Recettes 1 355 487.20 €

Dépenses 1 355 487.20 €

**En section d'investissement :**

Recettes 556 256.20 €

Dépenses 556 256.20 €

**5/ Vote des taxes locales  
DLB 2018/17****Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2018, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :**

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 559 000	10,23	159 486
<b>Taxe Foncière bâti</b>	1 145 000	15,93	182 398
<b>Taxe Foncière non-bâti</b>	4 500	71,72	3 228
<b>TOTAL</b>			345 112

**- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2018 est inscrit à l'article 73111.****QUESTIONS DIVERSES :****Geoffroy BOURBE:** Dans le cadre de la manifestation prévue et organisée par « la Tambouille » dans ses locaux, ruelle du Colombier, attire l'attention de bien veiller au stationnement. Monsieur le Maire indique qu'un arrêté sera pris dans ce sens.Monsieur Bourbé, souhaite avoir un retour sur le tri sélectif notamment sur l'accès à la déchèterie d'Epône. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà à maintes reprises évoqué le sujet à la CU qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a repris cette compétence.**Serge FALIU:** Indique que la signalisation horizontale commence à s'effacer à certains endroits aux Cottages (Stop rue de la Terrienne, Damier au PN 14). Philippe Ollivon adjoint aux travaux, en prend bonne note et chargera les services voirie de la CU GPSEO de faire le nécessaire.**Gérard WELKER :** Suggère de déplacer le panneau 30 après le dos d'âne à l'entrée Nord. Philippe Ollivon, acquiesce et programmera une intervention dans ce sens.**Mylène SKALSKI :** Demande s'il est possible de prévoir un entretien du terrain de foot de l'espace Pierre Brémard, pour que nos jeunes joueurs puissent pratiquer leur sport dans de meilleures conditions. Monsieur Ollivon indique qu'après la fête foraine, le terrain sera remis en état, comme chaque année à cette période.

**Hélène MAHAUT** : Expose la proposition d'un administré de lancer une initiative de ramassage des déchets le long de la Mauldre (sensibilisation). Le Conseil dans son ensemble approuve l'idée.

**Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H30.**

Dominique TURPIN  
Maire de Nézel

